

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Eric Maheux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/844e3be6124d8fa3dcda1ca0>

Date d'obtention : 2024-09-03 20:59:46



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour moi les mots clefs de l'approche sont: sécurité, prendre le temps de faire une bonne analyse, éduquer le jeune avec bienveillance et intervenir rapidement, mais de façon éclairée. Je résumerais les étapes ainsi:

- 1) Prendre le temps de bien investiguer la situation auprès de celui qui dénonce la situation et de la victime.
- 2) On prend le temps de bien questionner en utilisant la grille. Cela va servir à bien analyser la situation (l'amorce, la nature, les intentions des personnes concernées et l'étendue des impacts). Cela servira aussi à sécuriser la situation et les personnes impliquées (ex. s'il y a des idéations suicidaires). On se doit de recueillir le cellulaire des jeunes si on suspecte qu'il y a des photos inadéquates sur leur cellulaire. Il faut mettre le cellulaire dans une enveloppe scellée et on ne doit pas regarder les photos, cela constituerait un acte criminel.
- 3) S'il y a d'autres acteurs/témoins, il faut aussi recueillir individuellement leur témoignage en remplissant le questionnaire. Toujours séparément. Cela servira à vérifier la véracité des informations et aussi d'avoir d'autres informations qui pourraient être importantes (ex. autres personnes ayant vu les photos, impacts sur certaines personnes, etc.). On se doit de recueillir le cellulaire des jeunes si on suspecte qu'il y a des photos inadéquates sur leur cellulaire. Dans une enveloppe scellée et on ne doit pas regarder les photos, cela constituerait un acte criminel.
- 4) Parler au jeune instigateur: il faut faire cette étape aussi afin de vérifier les faits et toujours dans la confidentialité des autres témoignages reçus. Cela nous permettra entre de mieux comprendre la réelle intention du jeune. Était-ce un geste impulsif et non réfléchi? Savait-il que c'était illégal? Est-ce qu'il avait une intention malveillante? Cherchait-il à manipuler la personne d'une quelconque façon? Si on suspecte que un acte malveillant, on ne remplit pas le questionnaire avec le jeune, mais on doit recueillir le cellulaire et on peut expliquer qu'on a suffisamment d'information pour le faire et qu'un processus est en cours. On appelle immédiatement les policiers. On recueille aussi le cellulaire même si on pense que c'était un acte impulsif.

N. B. On demande aux jeunes de fermer leur cellulaire dans chacun des cas.

- 5) Une fois l'enquête terminée, on contacte les policiers pour remettre nos écrits et cellulaires dans les enveloppes. Si c'était un acte malveillant, on remet juste le cellulaire de l'instigateur vu qu'il ne fallait pas faire passer la grille d'évaluation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que l'ensemble du processus doit se faire dans la bienveillance, la discussion, la rigueur qu'on doit donner à la cueillette d'information et que cela vise oui à sécuriser la situation et aussi à éduquer en parallèle le jeune.

Je retiens aussi que le processus sert à minimiser les impacts du sextage. Le but est d'agir rapidement, mais intelligemment en connaissance des faits. Je retiens aussi qu'on a le rôle de recueillir les informations et de bien investiguer. C'est au policier de juger de la situation par la suite et de remettre aux jeunes leurs cellulaires.

Il faut aussi vérifier l'information avant de statuer sur une situation, même si cela ne nous semble pas si grave. (ex. cas 2 pour la photo en maillot). Il faut vérifier l'information pour aller au bout de l'analyse.

Pour le cas #3, je retiens qu'il peut y avoir des situations qui ne touchent pas l'école et que celles-ci doivent être dirigées vers les policiers. C'est alors aux parents de faire cette démarche quand il y n'y a pas d'impact au niveau scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la plus délicate est de traiter avec le jeune qui aurait une intention malveillante. En lui expliquant que nous avons suffisamment d'information pour avoir entamé le processus sexto, cela peut nous amener à gérer ses réactions et peut-être même l'intervention des parents. Lorsqu'on doit lui demander son cellulaire pour le mettre dans l'enveloppe, il risque aussi de réagir. Pour moi, c'est la plus délicate des étapes.

Il y a aurait peut-être aussi celle d'informer les parents des jeunes impliquées et ce davantage celui du jeune instigateur. Certains parents peuvent réagir positivement, mais d'autres non.